

- Le Belgique fait déjà office de bon élève dans la gestion des déchets d'emballages industriels.
- La FEB et ses membres ont élaboré un nouveau plan pour aller plus loin.
- Et créer des filières de recyclage en Belgique et en Europe.

Les emballages industriels au régime "circulaire"

Moins connu que Fost Plus, qui coordonne la collecte et le recyclage des emballages ménagers, le système Valipac remplit une mission identique pour les emballages industriels. Chaque jour en effet, les entreprises belges recourent en nombre à des caisses en carton, films en plastique et palettes en bois pour assurer le conditionnement, le stockage et le transport des produits qu'elles utilisent pour leur propre compte ou destinés à leurs clients. En 2019, 750000 tonnes d'emballages industriels à usage unique ont ainsi été utilisés en Belgique. Des emballages qui ne finissent pas pour autant à l'incinérateur puisque 89,4% d'entre eux ont été recyclés, souligne Ann Nachtergaele, présidente du groupe de travail dédié à cette question au sein de la Fédération des entreprises de Belgique. Reste un "solde" de 10% – qui concerne en large part les emballages en plastique – que ces acteurs souhaitent régler au cours de la prochaine décennie dans le cadre d'un nouveau plan stratégique dont voici les principaux axes.

1 Agir sur la prévention

Les entreprises auront toujours besoin d'emballages, souligne M^{me} Nachtergaele, mais ceux-ci peuvent parfois être évités en recourant à la livraison en vrac. "Auparavant, on livrait la farine aux boulangeries dans de grands sacs, illustre-t-elle. Aujourd'hui, c'est de plus en plus souvent un camion qui la déverse dans un silo. Ce genre d'approche doit encore être développé. Cela demande une logistique différente et des investissements de celui qui reçoit la matière. Aujourd'hui, nous ignorons la quantité des marchandises livrées en vrac. Nous allons faire un état des lieux l'an prochain, puis nous pren-

drons des actions pour augmenter ces pratiques."

2 Développer et partager les connaissances

Il n'est pas toujours simple pour une entreprise qui souhaite faire évoluer ses pratiques de s'orienter dans la foule des informations disponibles. En 2021, un "hub" verra donc le jour au sein de la FEB, qui sera chargé de centraliser et de diffuser les connaissances et les compétences disponibles, et d'aider les entreprises à trouver des solutions pour leurs flux qui ne sont pas encore recyclés.

3 Travailler sur l'ecodesign

Certains emballages sont plus faciles à recycler que d'autres. Une série de lignes directrices vont donc être établies pour aider les entreprises à adopter les bonnes pratiques facilitant le recyclage ou la réutilisation de l'emballage. Le simple fait d'éviter d'apposer des marquages à l'encre sur ces emballages peut compliquer les choses, explique Ann Nachtergaele. À partir de 2024, la contribution des entreprises au système Valipac (auxquelles elles sont légalement tenues d'adhérer) tiendra compte des efforts faits en faveur de cette circularité.

4 Augmenter la collecte sélective

Il reste en effet une marge de manœuvre en la matière. Selon les données de Valipac, environ un tiers (34000 tonnes sur les 100000 mises annuellement sur le marché belge) des emballages industriels en

plastique échappent au tri sélectif et donc aux filières de recyclage. Des nouvelles actions vont donc cibler les entreprises au cours des prochaines années pour les encourager à faire cet effort. Objectif: augmenter leur nombre de 25% d'ici à 2025. L'ambition est aussi de réduire la quantité de déchets d'emballages industriels dans les déchets résiduels.

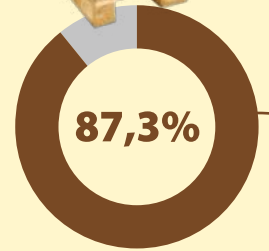
5 Favoriser la traçabilité et le recyclage en Belgique

Aujourd'hui, une très large part des déchets d'emballages industriels belges sont traités dans d'autres pays (notamment en Asie) sans que l'on ait toujours une garantie sur leur recyclage effectif. "C'est une des difficultés que l'on rencontre actuellement", reconnaît la représentante de la FEB. Pour inverser la vapeur, un travail va être mené pour identifier la destination finale de tous ces déchets d'ici à 2024. Des audits seront également effectués auprès des entreprises qui traitent ces matériaux pour s'assurer de l'effectivité de leur recyclage.

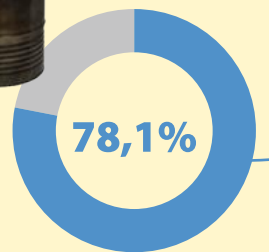
En outre, d'ici à 2030, les signataires s'engagent à ce que 80% de tous ces déchets industriels soient recyclés de manière qualitative et efficace en Europe et, dans l'idéal, dans notre pays. Une réflexion va être menée avec les autorités compétentes pour créer les conditions d'investissement nécessaires. Pour encourager le développement de cette filière, la FEB et ses partenaires souhaitent également stimuler l'utilisation de matériaux recyclés et renouvelables dans la fabrication de nouveaux emballages. "On peut le faire et avoir les mêmes résultats en termes de qualité. Les temps sont mûrs pour pousser ces développements", conclut notre interlocutrice.

Gilles Toussaint

BILAN 2019 DE LA GESTION



EMBALLAGES INDUSTRIELS EN BOIS RECYCLÉS (157 000 TONNES)



EMBALLAGES INDUSTRIELS EN MÉTAL RECYCLÉS (29 000 TONNES)

Source : FEB